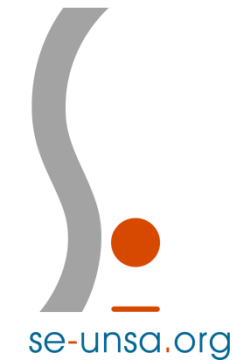


Bordeaux,
le 25 septembre 2018,

Cédrine Sancier
Secrétaire Départementale du SE-UNSA

à
Monsieur le Recteur de l'académie de
Bordeaux
Chancelier des universités d'Aquitaine
Rectorat de Bordeaux



Objet : Formation dispensée au sein des masters "métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation".

Monsieur le Recteur,

Nous avons été informés par des professeurs des écoles stagiaires, actuellement étudiants M2 auprès de l'ESPE du site de Mérignac, que la maquette de formation du master n'incluait plus, en cette rentrée, de cours de pratique linguistique adossée au niveau B2 en seconde année de Master Meef Premier degré. L'ESPE du site de Mérignac renvoie ainsi la responsabilité de la validation de ce niveau aux étudiants stagiaires qui n'ont pas validé leur M1 Meef à l'Espe d'Aquitaine.

Or, selon l'article 8 de l'arrêté du 27 août 2013, fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters "métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation" : "La formation intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère en référence au niveau B2". Si le justificatif du niveau B2 n'est pas indispensable pour l'ESPE, en revanche il peut être demandé par l'employeur à la titularisation.

En référence au texte précité, l'université doit être en mesure de proposer à tous les fonctionnaires stagiaires (quel que soit leur parcours) le fait qu'à l'issue de leur formation, ce niveau soit atteint. L'ESPE doit donc proposer dans sa maquette des UE certifiantes en langue accessibles aux M2 désignés.

Nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de bien vouloir intervenir afin qu'une UE certifiante niveau B2 en langue soit ouverte aux M2 dès cette année.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos sentiments distingués.

Cédrine Sancier
Secrétaire départementale du SE-UNSA



Section de la Gironde
33 bis rue de Carros
33800 Bordeaux
Tel : 05.57.59.00.30
33@se-unsa.org

<http://sections.se-unsa.org/33>